



Mon syndic ne remplit pas son rôle quant à ses obligations en matière d'affichage concernant la copropriété ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 14 septembre 2011

bonjour

Je me bats depuis des années pour que le syndic de mon immeuble (une très petite copro) affiche dans le hall certains éléments tels que : coordonnées du syndic, jours de collecte des ordures ménagères et extrait du règlement de copropriété notamment sur les règles de parking... Est il en droit de refuser cet affichage ? Il y a beaucoup de vacanciers dans cette copro et je pense nécessaire ce type d'affichage...

merci pour votre réponse

Cdt

Réponse :

Les questions que vous nous posez ne rentrent pas dans le champ de l'activité de notre association.

Notre association traite des problématiques appliquées à la non application de l'interdiction de fumer uniquement et non pas de questions relatives à une gestion de copropriété par un syndic d'immeuble. Nous vous remercions de votre confiance et vous invitons à vous mettre en contact avec la FNAIM du lieu de votre habitation.